

**DACP**

**REF : DACP2012053**

**Signataire : ED/ESP**

Séance du Conseil Municipal du 25/10/2012

RAPPORTEUR :      Jean-François MONINO

**OBJET : Avenant n°1 au lot n°5 "Peinture" du marché de fourniture pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux pour les années 2012 à 2015. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

Le marché relatif à l'entretien et la réfection des bâtiments communaux pour les années 2012 à 2015 comporte 10 lots pour les différents corps d'état du Centre Technique Municipal.

Le lot n°5 « Peinture : peintures, lasures, enduits, vernis, colorants, diluants, fixateurs, liants et divers produits de peinture, revêtement des sols » a été notifié à l'entreprise AKZO NOBEL DISTRIBUTION Ile de France, le 22 mai 2012.

Or, par une déclaration en date du 05 avril 2012, la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION SAS a décidé la dissolution de la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION Ile de France, dont elle est l'associée unique.

En vertu de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION Ile de France à la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION SAS.

Ainsi, la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION SAS s'engage à reprendre l'ensemble des engagements et des obligations de la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION Ile de France à l'égard de ses cocontractant et à l'égard des tiers.

Cet avenant n'emporte aucune incidence financière sur l'exécution du marché.

En conséquence de ces éléments, il y a lieu de transférer par avenant le marché notifié à la AKZO NOBEL DISTRIBUTION Ile de France vers la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION SAS pour une durée allant de la notification de cet avenant jusqu'à la date d'échéance du marché en question, soit jusqu'au 31 décembre 2015 au plus tard.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet d'avenant de transfert entre les sociétés AKZO NOBEL DISTRIBUTION Ile de France et AKZO NOBEL DISTRIBUTION SAS et autoriser le Maire à le signer.

Avis favorable de la Commission n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012053

Signataire : ED/ESP

**OBJET : Avenant n°1 au lot n°5 "Peinture" du marché de fourniture pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux pour les années 2012 à 2015. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu le lot n°5 « Peinture : peintures, lasures, enduits, vernis, colorants, diluants, fixateurs, liants et divers produits de peinture, revêtement de sol » du marché relatif aux fournitures pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux pour les années 2012 à 2015, notifié à l'entreprise AKZO NOBEL DISTRIBUTION Ile de France, le 22 mai 2012,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 1844-5 du Code civil, la dissolution de la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION Ile de France entraîne la transmission universelle de son patrimoine à la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION SAS,

Considérant en conséquence que le marché notifié à la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION Ile de France doit être transféré à la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION SAS,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APROUVE** l'avenant n°1 de transfert relatif au lot n°5 « Peinture : peintures, lasures, enduits, vernis, colorants, diluants, fixateurs, liants et divers produits de peinture, revêtement de sol » du marché relatif aux fournitures pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux pour les années 2012 à 2015. Cet avenant est valable à compter de sa notification jusqu'au terme du marché, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2015 au plus tard.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 de transfert avec la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION SAS.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 09/11/2012

Publié le : 31/10/2012

Certifié exécutoire le : 09/11/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué